

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR MALESCOURS

Séance du 20 mars 2026 à 19h00

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Excusés : 2
- Absent : 0

L'an deux mille vingt-six le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTOR MALESCOURS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire sortant.

Présents : Yves BOMPUIS, Maire sortant – Elisabeth ROYON, Frédéric TEYSSIER, adjoints sortants

Jacques FAVARON – Emilie PATOUILLARD – Béatrice BROCARD – Philippe SOUQUE – Daniel BLACHON – Nicolas MELLADO, conseillers sortants - Maryline BONELLO – Thomas FERREOL – Edith TORRES – Sébastien RIEU

Excusées : Katia CAREL – Valérie RIBOUAT

Frédéric TEYSSIER est désigné secrétaire de séance.

1. Election du Maire

En qualité de doyen de la séance, Monsieur Yves BOMPUIS procède à l'élection du Maire. Monsieur Yves BOMPUIS présente sa candidature au poste de Maire. Le vote se déroule à bulletin secret.

- Vote pour la candidature de Yves Bompuis : 12
- Vote blanc : 1

Le Conseil Municipal élit Monsieur Yves BOMPUIS en qualité de Maire

2. Désignation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose de déterminer un nombre d'adjoints à 3. Le vote se déroule à main levée.

- Vote pour : 13
- Vote contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints à 3.

3. Election des adjoints

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des candidats aux postes d'adjoints :

1^{ère} adjointe : Elisabeth ROYON

2^{ème} adjoint : Frédéric TEYSSIER

3^{ème} adjointe : Béatrice BROCARD

Le vote se déroule à bulletin secret.

- Vote pour la candidature de la liste présentée : 13

Le Conseil Municipal élit les adjoints tel que suit :

1^{ère} adjointe : Elisabeth ROYON

2^{ème} adjoint : Frédéric TEYSSIER

3^{ème} adjointe : Béatrice BROCARD

4. Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, charte qui est remise à tous les membres du Conseil Municipal.

5. Indemnités de fonctions

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer les montants des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués. Monsieur le Maire rappelle que ses montants sont fixés par la Loi en fonction du nombre d'habitants. Concernant la commune de Saint-Victor Malescours, ces montants s'élèvent à :

- Maire : 1 820,96 € brut par moi
- Adjoint : 483,81 € brut par mois
- Conseiller municipal délégué : 164.42 € brut par mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités des élus tel que présenté ci-dessus.

6. Divers

- Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les commissions communales actuelles et rappelle leur organisation. Celles-ci seront constituées lors du prochain Conseil Municipal.
- Les conseils municipaux auront lieu les jeudi à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40.

Le Maire

Yves BOMPUIS



Secrétaire de séance


Frédéric TEYSSIER